



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !  

SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 18 septembre 2018

à M. le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale du
Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Convocation sans frais de déplacement

Monsieur le Directeur Académique,

Comme chaque année, nous avons été averti par plusieurs collègues qui reçoivent des convocations valant ordre de mission afin de se rendre à des formations avec la mention « *PAS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT* ».

Or, le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État précise bien que « lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'**une mission** il peut prétendre à **la prise en charge de ses frais de transport** sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur »

Nous vous demandons donc, Monsieur le DASEN, de bien vouloir faire rentrer dans l'ordre ces irrégularités qui ont lieu dans le département pour que chaque personnel recevant un ordre de mission soit indemnisé de ses frais de transport.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81,

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier